

Legal Aid Benchmarks

WHEREAS the Canadian Bar Association's 2013 *Reaching Equal Justice* report addresses the need for a renewed approach to legal aid in Canada, and calls for national benchmarks for legal aid coverage, eligibility and quality of legal services by 2020;

WHEREAS the CBA Access to Justice Committee has worked with the Association of Legal Aid Plans of Canada (ALAP) on formulating and proposing national legal aid benchmarks for Canada;

WHEREAS people's legal needs are not always well understood by the public or by governments, and are not recognized in the same way as other aspects of Canada's social safety net;

WHEREAS a significant gap exists between people's essential legal needs and the public legal assistance available to address those needs;

WHEREAS unresolved legal problems escalate, trigger other problems and affect already marginalized people and communities most harshly;

WHEREAS Canada lacks a national legal aid system, with services provided primarily by

Normes de services d'aide juridique

ATTENDU QUE l'Association du Barreau canadien, dans son rapport de 2013 intitulé *Atteindre l'égalité devant la justice*, se penche sur le besoin d'adopter une nouvelle approche à l'aide juridique au Canada et prône l'adoption de normes nationales relatives à la couverture et la qualité des services d'aide juridique, ainsi que l'admissibilité à ceux-ci, d'ici l'an 2020;

ATTENDU QUE le Comité d'accès à la justice de l'ABC a travaillé de concert avec l'Association des régimes d'aide juridique du Canada (ARAJ) afin de formuler et de proposer des normes nationales en matière d'aide juridique au Canada;

ATTENDU QUE le public et le gouvernement ne comprennent pas toujours bien les besoins juridiques des personnes, besoins qui ne sont pas reconnus au même titre que le sont d'autres aspects des dispositifs de protection sociale au Canada;

ATTENDU QU'un écart considérable existe entre les besoins essentiels des gens en matière juridique et les services d'aide juridique publics offerts afin de répondre à ces besoins;

ATTENDU QUE les problèmes juridiques non réglés peuvent s'aggraver, engendrer d'autres problèmes et que ceux-ci touchent plus durement les personnes et les communautés qui sont déjà marginalisées;

ATTENDU QU'il n'existe au Canada aucun système d'aide juridique à l'échelle nationale et

legal aid plans in each province and territory, along with public legal education and information providers and community groups, resulting in significant variation from community to community;

WHEREAS the proposed CBA/ALAP legal aid benchmarks capture current knowledge and define future paths, are aspirational but grounded in international research and best practices, present a transformative vision, describe the potential of enhanced public legal assistance, and provide a foundation for developing staged measures beginning with what is available using current capacity;

BE IT RESOLVED THAT that the Canadian Bar Association endorse the proposed CBA/ALAP national legal aid benchmarks in Annex A and encourage their adoption and promotion with the public and justice system participants.

Certified true copy of a resolution carried by the Council of the Canadian Bar Association at the Annual Meeting held in Ottawa, ON, August 11, 2016.

que les services sont principalement fournis sous le régime d'aide juridique propre à chaque province et chaque territoire et qu'il va de même pour les groupes communautaires et prestataires qui offrent des programmes de vulgarisation et d'information juridiques, faisant en sorte que d'importantes différences existent d'une collectivité à l'autre;

ATTENDU QUE les normes de services d'aide juridique proposées par l'ABC et l'ARAJ tiennent compte des connaissances actuelles et cernent les voies futures, visent des objectifs ambitieux tout en reposant sur les pratiques exemplaires et la recherche internationales, présentent une vision transformatrice, décrivent les possibilités découlant de l'amélioration des services d'aide juridique publics et jettent les assises pour l'élaboration de mesures, prises par étapes, commençant par ce qui est possible de mettre en place selon les ressources disponibles à l'heure actuelle;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'Association du Barreau canadien soutient les normes nationales de services d'aide juridique proposées par l'ABC et l'ARAJ, qui se trouvent à l'annexe A, et appuie leur adoption et leur promotion auprès du public et des intervenants du système judiciaire.

Copie certifiée d'une résolution adoptée par le Conseil de l'Association du Barreau canadien, lors de son Assemblée annuelle, à Ottawa (ON), le 11 août 2016.

**John D.V. Hoyles
Chief Executive Officer/Chef de la direction**

Proposed National Benchmarks for Public Legal Assistance Services

In 2014, a joint Working Group of the Association of Legal Aid Plans of Canada (ALAP) and the Canadian Bar Association's Access to Justice Committee (CBA) agreed to collaborate to formulate national legal aid benchmarks for Canada. This work advances the commitment of both organizations to achieve a robust legal aid system in Canada, and key aspects of the CBA's 2013 *Reaching Equal Justice* report.

After extensive discussion, consultations and research commissioned by the CBA from Dr. Melina Buckley, the Working Group has developed six benchmarks. They constitute guiding principles to achieve the shared goal of a national, integrated system of public legal assistance to improve access to justice and meet the needs of disadvantaged people across Canada.

With this strong foundation, ALAP and the CBA will use the benchmarks to support their respective efforts to improve Canada's legal aid system. As an initial example, see *A Framework for Meeting Legal Needs: Proposed National Benchmarks for Public Legal Assistance Services* (Ottawa: CBA, forthcoming).

The Benchmarks

1. A National Public Legal Assistance System

Canadian public legal assistance systems are sustainably-funded and provide comprehensive, people-centred legal services tailored to local, regional, provincial and territorial circumstances to meet essential legal needs and contribute to the health and well-being of disadvantaged and low-income Canadians.

Proposition de normes nationales de services d'aide juridique publics

En 2014, un groupe de travail mixte composé de membres de l'Association des régimes d'aide juridique du Canada (ARAJ) et du Comité de l'accès à la justice de l'Association du Barreau canadien (ABC) a entrepris d'établir des normes nationales sur l'aide juridique au Canada. Son travail s'inscrit dans l'engagement des deux organisations de doter le Canada d'un solide régime d'aide juridique et s'inspire des recommandations du rapport *Atteindre l'égalité devant la justice* produit en 2013 par l'ABC.

Après de longues discussions, consultations et recherches dont l'ABC avait confié le mandat à Melina Buckley (Ph. D.), le groupe de travail a établi six normes, qui serviront de lignes directrices dans l'atteinte de notre objectif commun : l'établissement d'un régime national et intégré d'aide juridique qui améliorera l'accès à la justice et répondra aux besoins des Canadiens et Canadiennes défavorisés.

Ces normes, qui reposent sur une base solide, aideront l'ARAJ et l'ABC dans leur travail d'amélioration des régimes d'aide juridique au Canada. À titre d'exemple, consultez le document *A Framework for Meeting Legal Needs: Proposed National Benchmarks for Public Legal Assistance Services* (Ottawa : ABC, à paraître).

Les normes

1. Un régime national d'aide juridique

Les régimes d'aide juridique canadiens doivent être financés de manière durable et offrir des services juridiques complets, axés sur la personne et adaptés aux réalités locales, régionales, provinciales et territoriales afin de répondre aux besoins juridiques essentiels des personnes défavorisées et à faible revenu et de contribuer à leur santé et à leur bien-être.

2. Scope of Services

Public legal assistance services are provided to individuals, families and communities with essential legal needs who are otherwise unable to afford assistance. Essential legal needs are legal problems or situations that put into jeopardy a person or a person’s family’s liberty, personal safety and security, health, equality, employment, housing or ability to meet the basic necessities of life.

3. Service Priorities

Public legal assistance services are provided on a priority basis to individuals, families and communities who are financially disadvantaged or are otherwise vulnerable to experiencing unmet essential legal needs.

4. Spectrum of Services

Public legal assistance service providers use discrete and systemic legal strategies and work in collaboration with non-legal service providers to offer a broad range of services – from outreach to after care – targeted and tailored to people’s legal needs, circumstances and capabilities.

5. Quality of Services

Public legal assistance services in all provinces and territories are fully accessible, timely, high quality, culturally appropriate and cost-effective. Services will lead to evaluated meaningful participation and fair and equitable outcomes, and contribute to the empowerment and resilience of individuals, families and communities.

6. A Supported, Collaborative, Integrated Service Sector

Public legal assistance service providers participate in collaborative service planning across this sector and are mandated and

2. Port e des services

Les services d’aide juridique publics sont offerts aux personnes, aux familles et aux communaut s qui ont des besoins juridiques essentiels, mais n’ont pas les moyens d’engager un avocat. Par besoins juridiques essentiels, on entend tout probl me ou toute situation qui pr sente un risque pour la libert , la s curit , la sant , l’ galit , l’emploi, le logement ou la capacit    r pondre aux n cessit s d’une personne ou d’une famille.

3. Priorit  des services

Les services d’aide juridique sont offerts en priorit  aux personnes, aux familles et aux communaut s d favoris es ou vuln rables et dont les besoins juridiques essentiels ne sont pas combl s.

4.  ventail des services

Les fournisseurs de services d’aide juridique publics utilisent des strat gies juridiques distinctes et syst miques et collaborent avec des fournisseurs de services non juridiques afin d’offrir un large  ventail de services – de la sensibilisation   l’aide postp nale – cibl s et adapt s aux besoins,   la situation et aux capacit s de chaque personne.

5. Qualit  des services

Dans toutes les provinces et tous les territoires, les services d’aide juridique doivent  tre accessibles, rapides, de haute qualit , respectueux des diff rences culturelles et abordables. Ils doivent se traduire par une contribution personnelle  valu e et des r sultats justes et  quitables, et encourager l’autonomie d’action et la r silience des personnes, des familles et des communaut s.

6. Un secteur soutenu, collaboratif et int gr 

L’ensemble des fournisseurs de services d’aide juridique publics doivent collaborer   la planification des services et  tre encourag s  

Resolution 16-05-A — Annex A

supported to innovate and to fulfill their integral role of ensuring access to justice and an effective justice system, working in partnership with all stakeholders.

Résolution 16-05-A — Annexe A

faire preuve d'innovation. En partenariat avec toutes les parties intéressées, ils doivent jouer leur rôle essentiel pour ce qui est de garantir l'accès à la justice et l'efficacité du système de justice.